



La Bruyère, Les Caractères, « Du souverain ou de la république »

1 (I)

« Quand l'on parcourt, sans la prévention de son pays, toutes les formes de gouvernement, l'on ne sait à laquelle se tenir : il y a dans toutes le moins bon et le moins mauvais. Ce qu'il y a de plus raisonnable et de plus sûr, c'est d'estimer celle où l'on est né la meilleure de toutes, et de s'y soumettre. »

27 (VII)

« Nommer un roi père du peuple est moins faire son éloge que l'appeler par son nom, ou faire sa définition. »

28 (VII)

« Il y a un commerce ou un retour de devoirs du souverain à ses sujets, et de ceux-ci au souverain : quels sont les plus assujettissants et les plus pénibles, je ne le déciderai pas. Il s'agit de juger, d'un côté, entre les étroits engagements du respect, des secours, des services, de l'obéissance, de la dépendance ; et de l'autre, les obligations indispensables de bonté, de justice, de soins, de défense, de protection. Dire qu'un prince est arbitre de la vie des hommes, c'est dire seulement que les hommes par leurs crimes deviennent naturellement soumis aux lois et à la justice, dont le prince est le dépositaire : ajouter qu'il est maître absolu de tous les biens de ses sujets, sans égards, sans compte ni discussion, c'est le langage de la flatterie, c'est l'opinion d'un favori qui se dédira à l'agonie. »

La Bruyère, Jean de, *Les Caractères de Théophraste traduits du grec avec Les Caractères ou les Mœurs de ce siècle*, Paris, Bordas, collection « classiques Garnier », 1990.

La Bruyère, Jean de (Paris 1645 - Versailles 1696). Écrivain français. D'origine bourgeoise et de formation juridique, La Bruyère est nommé précepteur, puis secrétaire du petit-fils du Grand Condé. En 1688, il publie anonymement une traduction des *Caractères* de Théophraste, suivie des *Caractères ou mœurs de ce siècle*, qu'il présente modestement comme une adaptation de l'œuvre du philosophe grec. Le livre, dans lequel il dépeint avec humour et finesse les travers de son temps, rencontre un succès immédiat. Huit autres éditions suivront de son vivant, comprenant de nombreux enrichissements et modifications. Reçu à l'Académie française en 1693, il prend parti dans la querelle des Anciens et des Modernes, en défendant les premiers.